

Mention spéciale le syndicat mixte du Loc'h et du Sal (Morbihan)

Un outil méthodologique pour concilier gestion de l'eau et urbanisme

Ce syndicat a conçu un outil méthodologique, édité sous forme d'un CD-Rom très interactif, quasiment ludique, grâce auquel les élus peuvent mieux anticiper la gestion de l'eau (assainissement, eaux pluviales, zones humides) dans leur développement urbain. Dans une charte signée ensemble, les communes s'engagent à l'utiliser.

« On ne peut plus ne faire qu'entériner les prévisions statistiques d'accroissement de la population sur notre territoire ! » souligne Christian Gasnier, vice-président du Syndicat mixte du Loc'h et du Sal. Ce bassin riverain du golfe du Morbihan a vu le nombre de ses habitants s'accroître de 16 % de 1999 à 2005 et l'on y prévoit une croissance similaire pour la période en cours. « Il est vraiment temps, avant de se prononcer sur tout projet d'urbanisme, de se demander si et comment il va impacter le milieu récepteur dans chacune de ses composantes. » Dans la pratique, il est vrai que des maires se trouvent parfois un peu démunis pour anticiper à ce point les conséquences éventuelles d'une autorisation de lotir ou d'un permis d'aménager. « En matière d'eaux usées, d'identification des zones humides, et – à un moindre degré – d'eaux pluviales, les données existent, mais elles sont rarement coordonnées ou interfacées. Nous, élus, manquions d'une méthodologie permettant de le faire. » Cette méthodologie, innovante en ce sens qu'elle lie urbanisme et gestion de l'eau, le syndicat du Loc'h et du Sal, de création récente (2007) a décidé de la construire à l'intention de ses 22 communes adhérentes, tout en renforçant ainsi sa légitimité.

Un comité de pilotage multipartenarial

« D'emblée nous avons souhaité que ce soit un travail collectif, souligne Yves Bleun-

ven, président du syndicat et vice-président du Conseil général. Pour le mener à bien, nous avons constitué un comité de pilotage auquel participent tous nos partenaires institutionnels : l'agence de l'eau, les services de l'État, ceux du Département et de la Région, etc. Outre les garanties qu'ils lui apportent, cela donne aussi de la crédibilité à notre démarche. » Dans un premier temps, il fallait sensibiliser. Pour cela le groupe a conçu ce qu'il a appelé le « visuel eau, urbanisme et développement des territoires ». Édité sous forme d'un CD-Rom très interactif, quasiment ludique, il a vocation à amener chaque élu à se poser les bonnes questions face à un projet. En cliquant sur des croquis et dessins représentant son territoire, il peut, par exemple, constater si telle ou telle opération de construction ou d'aménagement risque d'avoir un impact sur les quantités d'eaux pluviales à gérer ou sur tel ou tel milieu humide, si sa station d'épuration va pouvoir ou non la digérer, ou encore quels pourraient en être les effets sur les communes voisines en aval. Ce volet « sensibilisation » est assorti d'un guide méthodologique qui reprend, en la coordonnant, cette phase de questionnement, mais en la complétant des réponses apportées par les textes, la réglementation et les documents existants. « Cela permet d'ailleurs de dépasser parfois le simple territoire communal, note Christian Gasnier. Le fait de se servir de cet outil peut amener les élus à se demander si certai-

nes problématiques, par exemple autour de l'assainissement, ne méritent pas d'être portées par plusieurs communes, voire dans le cadre d'un SCOT (Schéma de cohérence territoriale). »

Pour Romain Chauvière, de la Mise (Mission interservices de l'eau), « ce travail, peut-être plus pédagogique que les messages de l'Administration, devrait avoir une résonance différente. En outre il peut aider les élus à anticiper et à aller même au delà de la réglementation actuelle, dans un esprit de prospective ». On sent ainsi que la question de l'eau peut être une des entrées vers un développement plus durable en matière d'urbanisme.

Une charte signée par les communes en septembre 2009

« Certes, nous avons conçu là un outil pratique et pragmatique, mais notre syndicat a voulu aller au-delà, souligne Yves Bleunven. C'est pourquoi ce guide est assorti d'une charte d'engagement par laquelle les communes s'obligent à le mettre en œuvre à l'occasion de leurs projets. Toutes, mais aussi le préfet et nos partenaires, devraient la signer en septembre 2009. » Un dispositif de suivi et d'évaluation de cette charte a en outre été créé, auquel le syndicat du Loc'h et du Sal affecte un chargé de mission. Il implique, notamment, la désignation de deux référents (un élu et un cadre administratif) par commune signataire. Ainsi menée en quelque sorte sur un territoire pilote, l'ensemble de la démarche a suscité l'intérêt en Morbihan et ailleurs. Françoise Jéhanno, du service « Agriculture, environnement et cadre de vie » du Conseil général du Morbihan, indique ainsi : « Le Département envisage de s'appuyer sur cet outil et cette charte, voire d'inciter d'autres territoires à les adopter dans le cadre de politiques départementales comme celle de l'assainissement. » En outre, cette initiative dessine certaines des actions qui pourraient être mises en œuvre lors de l'élaboration d'un futur Sage sur le secteur du golfe du Morbihan.

Quelques chiffres

Le bassin du Loc'h et du Sal

- 394 km².
- 22 communes (dont quatre en partie estuarienne).
- 50 000 habitants.
- deux fleuves se jetant dans le golfe du Morbihan : le Loc'h (dont l'estuaire est la rivière d'Auray) et le Sal (dont l'estuaire est la rivière du Bono).
- 6,5 millions de m³ d'eau potable produite sur ce territoire.